



SI d'aménagement de La Sédelle Cazine et Brézentine (SIASEBRE) (Siren : 200079671)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	La Souterraine
Arrondissement	Guéret
Département	Creuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	25/04/1983
Date d'effet	26/04/1983

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Etienne LEJEUNE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	23300 LA SOUTERRAINE
Téléphone	05 55 63 97 80
Fax	05 55 63 97 99
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 664
Densité moyenne	37,11

Périmètres

Nombre total de membres : 4
- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
23	CA du Grand Guéret (200034825)	CA
23	CC de Bénévent Grand Bourg (242320000)	CC
23	CC du Pays Dunois (242320109)	CC
23	CC du Pays Sostranien (242300135)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique Par substitution
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau Par substitution
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer Par substitution
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines Par substitution
- Autres actions environnementales <i>L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants (10° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement). L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement).</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)